



Avril 2007

Respectez la règle de l'ancienneté administrative !

Depuis plusieurs mois, nous nous sommes fortement mobilisés à plusieurs reprises et sous différentes formes, pour exiger la satisfaction de nos revendications visant à l'amélioration :

- des rémunérations ;
- des règles de gestion ;
- des conditions de travail ;
- de la situation de l'emploi.

Ces revendications exprimées depuis maintenant près de sept mois ont pour but de nous permettre d'exercer pleinement toutes les missions qui incombent à la DGI.

La latitude laissée aux directeurs de ne plus appliquer la règle de l'ancienneté pour les affectations locales, par l'application de la fiche n° 3 du groupe d'études mutations, est en contradiction flagrante avec les exigences que nous portons.

C'est pourquoi les agents soussignés demandent que des réponses concrètes et immédiates soient apportées à leurs revendications, avec dans un premier temps l'abandon de la remise en cause de la règle de l'ancienneté dans l'élaboration des mouvements locaux.

Direction : Résidence : Service :

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature